

Dernière mise à jour le 01 avril 2025

Revenu de solidarité active RSA 2025

Sur LégiSocial, tableau récapitulatif 2025 du montant du revenu de solidarité active RSA socle. Le montant du revenu de solidarité active varie en fonction du nombre de personnes à charge ainsi qu'en fonction de l'âge des enfants.

Sommaire

- Qu'est ce que le RSA ?
- Quel est le montant du RSA en 2025 ?
- Valeurs en vigueur depuis le 1er avril 2025
- Valeurs en vigueur depuis le 1er avril 2024

Qu'est ce que le RSA ?

Le RSA, ou revenu de solidarité active, est une aide financière versée par la CAF (ou la MSA pour les travailleurs agricoles) destinée à garantir un minimum de ressources aux personnes sans activité ou avec de faibles revenus. Il vise à encourager le retour à l'emploi tout en assurant un socle de revenu minimum. En paie, il sert de base au calcul de la [fraction insaisissable](#) en cas de saisie sur rémunération.

Quel est le montant du RSA en 2025 ?

Valeurs en vigueur depuis le 1er avril 2025

Montants forfaitaires à compter du 1 ^{er} avril 2025		
Nombre d'enfants ou de personnes à charge	Vous vivez seul*	Vous vivez en couple
0	646,52 €	969,78 €
1	969,78 €	1.163,73 €
2	1.163,73 €	1.357,69 €
Par enfant ou personne en plus	258,61 €	

* Ces montants peuvent être majorés durant une période limitée si vous êtes isolé avec au moins un enfant à charge ou enceinte.

Valeurs en vigueur depuis le 1er avril 2024

Le site de la CAF confirme les valeurs suivantes :

Montants forfaitaires à compter du 1 ^{er} avril 2024		
Nombre d'enfants ou de personnes à charge	Vous vivez seul*	Vous vivez en couple
0	635,71 €	953,57 €
1	953,57 €	1.144,28 €
2	1.144,28 €	1.334,99 €

Par enfant ou personne en plus

254,28 €

* Ces montants peuvent être majorés durant une période limitée si vous êtes isolé avec au moins un enfant à charge ou enceinte.

Décret n° 2024-396 du 29 avril 2024 portant revalorisation du montant forfaitaire du revenu de solidarité active, JO du 30

Article 1

Le montant forfaitaire mensuel du revenu de solidarité active mentionné à l'article L. 262-2 du code de l'action sociale et des familles, applicable à un foyer bénéficiaire composé d'une personne seule, est fixé à 635,71 euros, à compter du 1er avril 2024.

Ce montant est pris en compte pour calculer le montant dû au foyer bénéficiaire du revenu de solidarité active dans les conditions prévues par les articles R. 262-4 et R. 262-7 du même code.

Décret n° 2024-398 du 29 avril 2024 portant revalorisation du montant forfaitaire du revenu de solidarité active à Mayotte, JO du 30

Article 1

A Mayotte, le montant forfaitaire du revenu de solidarité active mentionné à l'article L. 262-2 du code de l'action sociale et des familles, applicable à un foyer bénéficiaire composé d'une personne seule, est fixé à 317,86 euros, à compter du 1er avril 2024.

Ce montant est pris en compte pour calculer le montant dû au foyer bénéficiaire du revenu de solidarité active dans les conditions prévues par les articles R. 262-4 et R. 262-7 du même code.

Revenu de solidarité active RSA 2024

Voici le barème du [RSA de 2024](#).

☒ Valeurs en vigueur à compter du 1er avril 2024

Le site de la CAF confirme les valeurs suivantes :

Montants forfaitaires à compter du 1^{er} avril 2024

Nombre d'enfants ou de personnes à charge	Vous vivez seul*	Vous vivez en couple
0	635,71 €	953,57 €
1	953,57 €	1.144,28 €
2	1.144,28 €	1.334,99 €
Par enfant ou personne en plus	254,28 €	

* Ces montants peuvent être majorés durant une période limitée si vous êtes isolé avec au moins un enfant à charge ou enceinte.

☒ Valeurs en vigueur du 1er avril 2023 au 31 mars 2024

Le site de la CAF confirme les valeurs suivantes :

Montants forfaitaires du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

Nombre d'enfants ou de personnes à charge	Vous vivez seul*	Vous vivez en couple
0	607,75 €	911,63 €
1	911,63 €	1.093,96 €

2	1.093,96 €	1.276,29 €
Par enfant ou personne en plus	243,10 €	

* Ces montants peuvent être majorés durant une période limitée si vous êtes isolé avec au moins un enfant à charge ou enceinte.

Revenu de solidarité active RSA 2023

Voici le barème du [RSA de 2023](#).

Valeurs en vigueur du 1er avril 2023 au 31 mars 2024

Le site de la CAF confirme les valeurs suivantes :

Montants forfaitaires du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024		
Nombre d'enfants ou de personnes à charge	Vous vivez seul*	Vous vivez en couple
0	607,75 € (**)	911,63 €
1	911,63 €	1093,96 €
2	1093,96 €	1276,29 €
Par enfant ou personne en plus	243,10 €	

* Ces montants peuvent être majorés durant une période limitée si vous êtes isolé avec au moins un enfant à charge ou enceinte.

(**) Décret n° 2023-340 du 4 mai 2023 portant revalorisation du montant forfaitaire du revenu de solidarité active, JO du 5

☒ Valeurs en vigueur du 1er juillet 2022 au 31 mars 2023

Selon les informations de la CAF, nous avons les valeurs suivantes :

Montants forfaitaires du 1 ^{er} juillet 2022 au 31 mars 2023		
Nombre d'enfants ou de personnes à charge	Vous vivez seul*	Vous vivez en couple
0	598,54 €	897,81 €
1	897,81 €	1077,37 €
2	1077,37 €	1256,93 €
Par enfant ou personne en plus	239,42 €	

* Ces montants peuvent être majorés durant une période limitée si vous êtes isolé(e) avec au moins un enfant à charge ou enceinte.

Revenu de solidarité active RSA 2022

Voici le barème du [RSA de 2022](#).

Valeurs en vigueur du 1er juillet 2022 au 31 mars 2023

Selon les informations de la CAF, nous avons les valeurs suivantes :

Montants forfaitaires du 1 ^{er} juillet 2022 au 31 mars 2023		
Nombre d'enfants ou de personnes à charge	Vous vivez seul*	Vous vivez en couple

0	598,54 €	897,81 €
1	897,81 €	1077,37 €
2	1077,37 €	1256,93 €
Par enfant ou personne en plus	239,42 €	

☒ Valeurs en vigueur du 1er avril 2022 au 30 juin 2022

[Décret n° 2022-699 du 26 avril 2022 portant revalorisation du montant forfaitaire du revenu de solidarité active](#)

Article 1

Le montant forfaitaire mensuel du revenu de solidarité active pour un allocataire est de 575,52 euros à compter des allocations dues au titre du mois d'avril 2022.

Montants forfaitaires (montants valables depuis le 1 ^{er} avril 2022 jusqu'au 30 juin 2022)		
Nombre d'enfants ou de personnes à charge	Vous vivez seul(e)*	Vous vivez en couple
0	575,52 €	863,28 €
1	863,28 €	1.035,94 €
2	1.035,94 €	1.208,58 €
Par enfant ou personne en plus	230,21 €	230,21 €

* Ces montants peuvent être majorés, sous certaines conditions, pour les personnes seules assurant la charge d'un enfant né ou à naître.

☒ Valeurs en vigueur du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 mars 2022

Montants forfaitaires (montants valables jusqu'au 31 mars 2022)		
Nombre d'enfants ou de personnes à charge	Vous vivez seul(e)*	Vous vivez en couple
0	565,34 €	848,01 €
1	848,01 €	1017,61 €
2	1017,61 €	1187,21 €
Par enfant ou personne en plus	226,14 €	226,14€

* Ces montants peuvent être majorés, sous certaines conditions, pour les personnes seules assurant la charge d'un enfant né ou à naître.